

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 mars 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 mars 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (124r, 125v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 mars 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43077>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 mars 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin informe Favre qu'il a demandé à Oudin-Leclère de ne rien lui dissimuler sur le compte de Godin. Il lui explique que sa femme a emporté toute sa correspondance originale avec elle et toutes les lettres qu'elle lui a écrites, mais que cette correspondance affectueuse est irréprochable, et qu'ainsi des copies de ses lettres doivent être la production d'agents d'infamie. Il ajoute qu'il donne raison à Oudin-Leclère de croire que sa femme pense depuis longtemps à une séparation : elle a dit à une personne en visite chez elle qu'elle y songe depuis 7 ans ; elle a cherché à provoquer la séparation et est entrée dans la voie du scandale pour y parvenir. Godin raconte à Favre qu'il a appris qu'un individu est allé à Laeken au mois de février 1863 et a rencontré tous les domestiques qui étaient attachés à sa maison de Laeken sous la direction de monsieur Brullé à l'époque où Marie Moret était dans l'établissement.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Relation Godin-Moret](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Genève le 4 mars 1766

Monsieur

Je reçois une lettre de mon assure
dans laquelle il me dit qu'il passe sous
silence auprès de vous certains détails qui m'
concernent. Je ne vois pour moi mieux faire
que de vous adresser copie de cette partie de
sa lettre, et je le prie en même temps de
ne plus avoir à l'avenir de ces messages
ma cause n'en a pas besoin.

Je ne comprends rien aux copies de lettres
dont il me parle est tout le contraire de
fait assés qui est la suite par un
honneur de vous dire que ma femme
a eu le soin de faire tout ma correspon-
dance avec elle et ses lettres en même
temps que les miennes. ce n'est d'ailleurs
qu'une correspondance affutée que je
ne crains pas de voir montrer au grand
jour. Les copies de lettres de moi à elle
me servent donc que des productions devant
des maîtres qui ont travaillé à ma diffamation
et ces agents infâmes s'en vantent. Je ne
puis savoir ce que leurs prétendues copies
pourront dire.

Me venir à raison de penser que ma
femme a depuis longtemps été dans séparative.

Monsieur J. Favre

si l'on en voit des propres armes car elle dit
 il y a quelques jours a une personne en visite
 chez elle qui y avait 7 ans qu'elle cherchait
 les moyens de s'attacher.

ma femme aurait donc naïvement attendu
 et dans que je m'en doutasse une cause de
 séparation, elle se serait cherchée les moyens
 de la poursuivre et en désespoir de cause
 elle est entrée dans la voie du scandale pour
 obtenir, les moyens lui faisant défaut pour
 justifier ses intentions, elle les a employés et
 elle les employera encore, je suis d'appréhender
 qu'un individu est allé passer huit jours
 a Bruchelles a la fin de février et qui
 pendant ce temps il a commis plusieurs faits
 tous les domestiques qui ont été attachés
 a ma maison de Lathen sous elle a brulé
 et pendant le séjour de M^{lle} Marie a cet
 établissement, je ne suis pas ce qui peut tenir
 en cela, n'est pas pour vous la grande
 Monsieur que ma femme s'a par intérêt
 elle aucun moyen pour justifier ses
 obligations.

Voilà Monsieur les seules communications
 que je puisse vous faire sur l'invitation de mes
 armes je lui ai dit, et je vous ai dit tout ce que je sais
 de mon affaire je ne puis qu'attendre a que la
 méchanceté de certains hommes est en état d'empêcher
 mais ils se plaindront je suppose dans leurs saires opinions.

Je suis, Monsieur, les sentiments avec
 lesquels je suis votre bien dévoué

Guillemet